

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA PRESIDENCE

A

MESSIEURS LES SECRETAIRES D'ETAT
TUNIS

**_*_*_

OBJET : Tenue vestimentaire des agents de l'Etat.

**_*_*_

Il m'a été donné de constater qu'un certain nombre d'agents de l'Etat et des collectivités et établissements publics assurent leur service dans une tenue vestimentaire qui laisse à désirer.

Cette négligence n'est pas sans entâcher le prestige de l'Etat et nuire à l'autorité des personnels des services publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Il ne sera donc plus toléré que les agents de l'Etat assurent leur service dans de telles conditions.

Il est recommandé à tout agent doté d'un uniforme qui le désigne aux yeux de tous comme étant investi d'une fonction publique, de porter son uniforme avec une parfaite correction.

Les prestations d'habillement actuellement servies sont suffisantes pour permettre aux fonctionnaires et agents des services publics, de porter l'uniforme dans des conditions qui ne donnent lieu à aucune critique.

Je signale, particulièrement, l'intérêt qu'attache M. le Président de la République à la tenue irréprochable du personnel de l'Etat doté ou non d'un uniforme.

La tenue correcte doit être exigée de tout le personnel de l'Administration, même là où le public n'est pas admis.

Messieurs les Chefs de Département sont priés de veiller aux respects des recommandations précitées qui doivent constituer un important élément à faire entrer en ligne de compte pour la détermination de la notation. Ils inviteront MM. les inspecteurs des services à présenter périodiquement des rapports en l'objet.

Le personnel devra émarger la présente circulaire dont les prescriptions seront strictement observées.

Pour ampliation
Le Directeur du Cabinet
Signé : Abdallah FARHAT

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence
Chargé de la Coordination
et Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale
Signé : Bahi LADGHAM